

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par AN.  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS  
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, 98-81, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## EDGAR QUINET

### Et l'Enseignement du Peuple

Nous vivons en un temps où le souvenir des ouvriers de l'idéal républicain nous est périodiquement rappelé par le centenaire de leur naissance. Et, c'est un devoir civique que de rendre à ces vaillants, hommes d'action ou de pensée, un éclatant et public hommage.

L'an dernier, le 26 février, la France entière célébrait le génie de Victor Hugo. Le 21 juillet 1898, elle fêtait le centenaire de Michelet et, ce jour même, elle s'engageait à rendre un hommage égal à la mémoire de Quinet, tant il y a de ressemblance morale et de parenté intellectuelle entre ces deux hommes.

#### Quinet et Michelet

Unis par une constants amitié qui n'a pris fin qu'avec la mort, Quinet et Michelet possèdent des titres égaux à l'admiration et à la reconnaissance de la postérité républicaine. Entre ces deux génies, les affinités intellectuelles et morales ont été d'une rare harmonie, dans leur collaboration intime, incessante et dans leur enseignement au Collège de France et dans cette correspondance, — échange de vues, — presque quotidien où l'on saisit sur le vif le travail de leur pensée. Ces noms illustres méritent de demeurer entrelacés dans la mémoire des hommes.

Fils de la Révolution, ils ont porté dans leurs actes et leurs écrits un même esprit d'inaltérable dévouement à la démocratie. Michelet, merveilleux évocateur des temps disparus, chante enthousiaste des moments sublimes où s'est exprimée la fraternité généreuse de notre race ; Quinet, absorbé par l'étude de l'évolution historique des religions et des institutions politiques ou sociales pour y surprendre le secret et en tirer le principe de régénération morale qui fut la préoccupation dominante de sa pensée.

#### Quinet, sa vie et son génie

La vie d'Edgar Quinet est d'une rare et pure unité ; dans cette noble existence toute de travail et de désintéressement, tout se tient comme dans une toile tissée d'un même fil par un seul ouvrier.

Mettre d'accord ses actes avec ses paroles, fière devise à laquelle il sut conformer sa vie avec une héroïque simplicité ; refaire à la France une âme nouvelle et pétrir cette âme de l'esprit de la Révolution, mission poursuivie dans une longue suite d'écrits où il a eu la rare fortune d'exprimer en un langage de poète et de philosophe des idées qui devaient plus tard s'incorporer au domaine inaliénable de la pensée humaine.

D'une activité universelle, Quinet a marqué dans les domaines les plus variés l'empreinte de son génie. Historien, philosophe, moraliste, publiciste, en tout sa pensée rayonne avec tant d'éclat et de force que Victor Hugo a dit de Quinet « qu'il savait penser pour ainsi dire au delà « même de la pensée ».

#### Le Collège de France

Un souffle généreux et d'une haute portée philosophique anime en effet cet inoubliable enseignement du collège de France où Quinet a semé à pleines mains les trésors de sa pensée.

L'Ultramontanisme : histoire magistrale de l'éternel conflit entre le dogmatisme et l'esprit de libre examen.

Le Christianisme et la Révolution Française, identification hardie autant que juste de l'esprit moderne avec le principe moral du christianisme.

Les Jésuites enfin, ardente polémique où Michelet et Quinet criaient à la jeunesse des écoles leur ardent amour de la sincérité.

#### Années d'enfance

Mais cette œuvre est l'expression d'un caractère ; comment ce caractère s'est-il trempé ?

Dans un livre charmant de fraîcheur et de vérité — *l'Histoire de mes idées* — livre dont nous devons l'éclat à la défiance policière de l'Empire, car Quinet ne l'a improvisé que pour le substituer dans une édition de ses œuvres à *l'Enseignement du Peuple* interdit en France, Quinet nous conte avec une simplicité familière les événements grands ou petits qui ont concouru à la formation de son esprit.

Elevé en Allemagne dans le tumulte des armées impériales à la suite desquelles l'avait

entraîné son père, commissaire des guerres à l'armée du Rhin, Quinet est tiré de ses rêves d'enfance, où flottaient incisés des souvenirs de victoires ou de désastres titaniques, par la poignante réalité de la défaite. En 1814, son intelligence s'ouvre sur ce spectacle : l'invasion de son pays natal par les alliés. L'impression en fut ineffaçable, elle lui a inspiré ce sentiment mystique de la patrie et ce respect presque religieux des nationalités qui en a fait l'infatigable défenseur des peuples opprimés.

#### Education Morale

Sa mère, d'une rare élévation morale, l'associe de bonne heure à sa pensée ; elle le nourrit de la substance des chefs-d'œuvre de notre littérature, elle lui enseigne la sainteté de la lutte pour le droit et de la résistance à l'oppression par la lecture de Mme de Staël où Quinet épela, non sans étonnement, tant elle était, alors oubliée, la langue de la Liberté.

La mère et l'enfant relevant de confessions différentes — la mère protestante, l'enfant catholique, par son père — Mme Quinet s'abstint, dans un sentiment de probité scrupuleuse, de rien dire qui pût ébranler ou même simplement effleurer la religion de son fils. Mais comme il ne pouvait lui convenir de désertir son devoir, ni d'abdiquer son droit à la formation intellectuelle de son enfant, elle lui donna un enseignement moral dégagé de tout esprit confessionnel ; par là elle lui révéla qu'il existe au-dessus des dogmes et des sectes une morale éternelle et universelle, véritable religion au sens propre du mot, car elle lie les bonnes volontés et fait battre les cœurs pour un même idéal en même temps qu'elle dissipe d'un souffle libérateur les défiances, les divisions et les haines nées de l'intolérance.

#### L'Enseignement du Peuple

Cette éducation, Quinet voulait qu'elle s'étendit au peuple et devint le principe de l'éducation nationale.

Cette idée lui a dicté son admirable théorie de l'enseignement du peuple, exposée dès 1850 à la tribune de l'Assemblée législative, développée plus tard dans un livre où les fondateurs de l'enseignement laïque, Jules Ferry, René Goblet et leur éminent conseiller Ferdinand Buisson, ont puisé le principe de leur œuvre.

Fonder l'unité morale du pays sur l'établissement d'un enseignement purement laïque convenant à tous et développant chez tous la notion humaine du bien sans violer chez aucun la liberté de conscience, inculquer aux enfants cette idée que fils d'une même patrie ils seront un jour citoyens d'un même Etat, et qu'en dehors et au-dessus des dogmes particuliers auxquels ils demeurent libres d'adhérer, un faisceau de droits et d'obligations morales les enveloppe qui les fait dépendants et solidaires les uns des autres ; tel est le principe de l'enseignement laïque.

« Choisissez pour cette première instruction, » disait Quinet, un terrain où tous peuvent s'en-tendre et s'unir dans une pensée commune. » Et qui, mieux que l'instituteur laïque a chance d'y réussir et de réaliser dans un esprit de loyale neutralité, cette fusion intime, cette harmonie définitive des cœurs et des consciences qui constitue l'esprit même de la nation ?

Nul n'a mieux montré que Quinet par quels liens de filiation nécessaires cette conception d'un enseignement national se rattache au mouvement continu de sécularisation qui va, depuis des siècles, séparant le principe religieux du principe civil et les rendant toujours plus indépendants, dans la science, dans la législation civile, dans la constitution politique, en un mot, dans toutes les manifestations de l'action et de la pensée humaine.

#### Les nationalités

Pour ce peuple dépositaire irrévocable et définitif de la souveraineté nationale, Quinet exigeait une éducation de souverain fondée sur la culture de la raison et le respect de la dignité humaine ; ce peuple, Quinet le voulait fier et libre, et capable d'accomplir, en toute indépendance ses destinées particulières dans le concert universel des nations.

En chaque nationalité, produit de circonstances historiques ou résultat d'un consentement librement exprimé, Quinet voyait une personnalité morale chargée de contribuer pour sa part et suivant son génie particulier, à la tâche im-

mense de la civilisation. Mais combien devait être éloigné d'une pensée qui réservait à la France la magistrature du monde, la noble mission d'éducation du genre humain, ce patriotisme agressif, tapageur et tout de surface qu'on voudrait nous imposer comme la forme nécessaire de l'amour de la patrie.

Jamais sa voix ne s'est élevée avec plus d'éloquence que pour flétrir l'oppression et les abus de la force en Grèce, en Italie, en Pologne, partout enfin où se consommait de son temps un attentat au sentiment national.

Qui vraiment, Quinet est de ceux qui ont préparé, par leur ardent amour de l'humanité et de la justice, cette ère de réconciliation et de fraternité universelles dont nous voyons à peine blanchir l'aurore, mais qui doit resplendir un jour d'une éclatante lumière.

#### L'Exil

La vigueur de l'action chez Quinet s'est montrée égale à l'activité de la pensée. Durant un exil de dix-huit ans, il a partagé avec Victor-Hugo l'honneur de personnifier la protestation du droit contre le crime ; au moment où elle semblait fléchir et disparaître de notre pays, il a maintenu la tradition de la liberté ; et dans sa *Philosophie de l'histoire de France* il l'a défendue avec une rare énergie contre ce dangereux sophisme que l'absolutisme peut être le chemin de la liberté ; enfin il a ranimé les courages et rallié les bonnes volontés près de défaillir en refusant avec l'indépendance d'une conscience que rien ne peut détourner de la revendication de ses droits, l'amnistie que lui offrait — suprême outrage au principe du droit — le gouvernement de décembre.

Quinet ne devait point mourir sur la terre étrangère ; un jour vint où les portes de la France lui furent de nouveau ouvertes, mais au milieu d'effroyables ruines. Sa clairvoyance patriotique les avait annoncées dès 1840 lorsqu'il dénonçait l'ambition naissante de la Prusse et prévoyait déjà la mission de fer et de sang qu'elle était déjà prête à assumer pour la réalisation de l'unité germanique et l'élévation de la dynastie prussienne à la direction suprême des destinées de l'Allemagne.

.....  
Aussi par ses travaux autant que par ses épreuves, Quinet a témoigné d'un immuable attachement au droit et à la justice ; sa profonde et vigoureuse pensée a exercé sur la formation et la diffusion des idées républicaines une influence que nous ressentons encore aujourd'hui sans toujours en faire honneur à l'homme dont elle émane.

Il était bon que la conscience publique en fût avertie et qu'une manifestation nationale dont nous louons le gouvernement d'avoir pris l'initiative, rappelât aux masses la mémoire d'un philosophe et d'un citoyen qui a tant fait pour la construction de cette idéale cité de vérité et de justice que l'humanité appelle de ses vœux.

JULES CADOUAT.

Professeur à la Faculté de Droit de Caen.

## CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 21 février 1903

Présidence de M. Etienne vice-président. M. Binder dépose une proposition tendant à modifier le règlement relatif à la peine de la censure contre les députés.

Cette proposition est renvoyée à la commission du règlement.

La Chambre revient à la loi des finances. M. Cunéo d'Ornano propose de discuter tout de suite le projet du monopole de l'alcool déposé par M. Jaurès.

Par 432 voix contre 112, cette proposition est rejetée.

On aborde l'article 21 de la loi des finances qui est relatif au transport des alcools.

M. Mulac à ce sujet dépose un amendement qui est rejeté par 397 voix contre 150.

Un amendement de M. Lauraine décide que les fûts, caisses, bouteilles d'alcool porteront une étiquette spéciale indiquant les substances avec lesquelles le produit a été fabriqué.

Toute fraude à cet égard sera sévèrement réprimée.

Cet amendement est renvoyé à la commission de l'agriculture.

Divers amendements de MM. Duffaure, Larochefort, Augé sont rejetés. L'article 21 est adopté ainsi que l'article 22.

La suite de la discussion est renvoyée à mercredi.

Et la séance est levée.

## L'AFFAIRE DREYFUS

Dans un article sur « Vérité » le dernier roman, que publie le *Radical*, M. Joseph Reynach revient sur la question du bordereau annoté :

On commence à connaître le rôle capital d'un autre faux Henry, le bordereau sur papier fort, annoté par l'empereur d'Allemagne : c'est le *leit-motiv* du drame, quelque chose comme le fameux fil rouge qui est au cœur des cordages de la marine anglaise. Ce faux extraordinaire n'a point, comme on pense, échappé à Zola.

Et M. Reinach, en substituant aux personnages fictifs du roman de Zola les noms de personnages réels de l'affaire Dreyfus, dit que le romancier montre comment le général Mercier aurait obtenu, à l'aide de ce faux, la seconde condamnation de Dreyfus. Il rappelle que, au procès de Rennes, un des juges fit poser au général Mercier une question à laquelle personne ne comprit rien :

Mon général, n'a-t-on jamais fait l'hypothèse que le bordereau sur papier calque pouvait être la copie d'un bordereau original ? Et, ajoute M. Reinach, Mercier répond, avec sa merveilleuse présence d'esprit : « J'ai vu cette hypothèse dans les journaux ; mais elle n'a jamais été faite à ce moment-là au ministère de la guerre. »

Un de nos collaborateurs a demandé à M. Joseph Reinach s'il avait pris connaissance des démentis de M. le général Mercier qui ont paru dans le *Temps* :

Je n'y contredis nullement, nous a répondu M. Joseph Reinach, mais ils ne portent que sur un point particulier ; M. le général Mercier affirme qu'il n'a pas communiqué lui-même le bordereau annoté aux juges de Rennes. Mais il ne dit point que les juges ou certains d'entre eux ne l'ont point connu, qu'il n'a pas été lui-même détenteur d'une des fameuses photographies ; surtout, il ne dit point s'il tient ou non le bordereau annoté pour un faux ou pour une pièce authentique.

— Connaissez-vous le texte de la prétendue annotation ?

— Je n'ai pas vu moi-même, ai-je besoin de le dire ? la photographie du bordereau annoté ; mais je puis vous donner le texte de l'annotation impériale tel qu'il a été publié, en traduction, par un journal qui a toujours combattu la révision ! « Envoyer le plus vite possible les pièces mentionnées ; faites en sorte que la canaille de Dreyfus se hâte. » Signé : W. (Wilhelm Guillaume). C'est ce faux qu'Esterhazy appelait la *garde impériale*. »

## L'affaire Humbert-Daurignac

William Crawford

Crawford aurait-il existé, il serait mort à Cannes.

Suivant quelques renseignements fournis à un de nos confrères par le vice-consul d'Angleterre à Cannes. Le fameux Crawford, aurait laissé un testament, par lequel il donnait la plus grande partie de sa fortune à sa femme ; il faisait des dons à ses neveux et à de nombreuses personnes.

Le testament a été contesté. Il ne portait pas la signature de Crawford, qui ne pouvait plus écrire, mais seulement un cachet représentant cette signature.

Le testament a été déclaré valable sur le témoignage du vice-consul lui-même,

qui a relevé certaines ressemblances entre ce qui s'est passé en réalité à la mort de Crawford et le récit de Thérèse Humbert. C'est ainsi que le défunt avait un coffre-fort qui n'a jamais pu être ouvert et qui doit toujours être au château de Thorenc.

Le procès en diffamation du banquier Cataui, contre les époux Humbert et Maria Daurignac, a eu sa sanction samedi devant la chambre correctionnelle de Paris. Mme Humbert accusait Cataui d'usure.

Au cours des deux audiences précédentes, les témoignages, plaidoiries, conclusions, avaient été entendus.

Les Humbert ont été acquittés.

## INFORMATIONS

### Elections Législatives

#### Creuse

Voici les résultats de l'élection législative qui a eu lieu dimanche dans l'arrondissement d'Abusson :

Inscrits, 28.301 ; votants 19.748 ; suffrages exprimés, 19.615. — Ont obtenu : MM. Simonei, radical socialiste, 14.049 voix (élu) ; Sarciron, modéré, 4.364 ; Viviani, socialiste, qui n'était pas candidat, 1.148.

Il s'agissait de remplacer M. Mazière, nommé sénateur.

#### Drôme

Voici les résultats de l'élection législative de la première circonscription de Valence.

Malizard est élu avec 9.941 suffrages, et M. Paul Faure obtient 7.559 voix.

#### Côtes-du-Nord

Voici les résultats de l'élection législative. — MM. de La Bintinays, libéral, 5.150 voix ; docteur Baudet, radical, 3.723 ; Rosse, progressiste, 3.616 (ballottage). Il s'agit de remplacer M. Jacquemin, libéral, décédé.

### Elections Sénatoriales

#### Meuse

Inscrits, 832 ; votants, 808. M. Poincaré, député, seul candidat, 774 voix (élu) ; il y a eu 20 bulletins blancs et 14 divers.

Il s'agissait de remplacer M. Buvignier, décédé.

#### Basses-Alpes

Premier tour : Votants, 415. Ont obtenu : MM. Andrieux, 187 voix ; Fruchier, 172 ; Gassier, ancien député, 159 ; Defarge, député, 134 ; Tribillot, 78 ; Hubbard, 70 ; Mac-Aduras, 23. Ballottage.

Deuxième tour. — MM. Gassier, radical, 229 (élu) ; Defarge radical, 218 (élu) ; Andrieux, nationaliste, 190 ; Fruchier, méliniste, 184 ; Mac-Aduras, 8. Il s'agissait de remplacer MM. Andrieux et Fruchier, invalidés.

#### Le voyage de M. Loubet

En ce qui concerne la visite en Tunisie, il a été admis en principe que M. Loubet arrivera d'Algérie par mer et débarquera à Bizerte. M. Loubet visitera les domaines de MM. Boucher, ancien ministre du commerce, et Mougeot ministre de l'agriculture.

Le président rentrera directement de Sfax en France.

#### La démission de M. Bourgeois

Des journaux affirment que M. Léon Bourgeois, en raison de l'état de santé de sa fille et des nombreuses absences qu'il est obligé de faire, va probablement donner sa démission de président de la Chambre des députés.

#### Commission des finances

La commission des finances a entendu le ministre de l'instruction publique sur les mesures qu'il compte prendre pour caser dans les écoles laïques les élèves des écoles congréganistes dont la fermeture serait ordonnée. Il s'agirait de 600.000 enfants ; 250.000 garçons, 350.000 filles.

La commission a également entendu M. Pelletan qui lui a indiqué quelles réductions de crédits lui paraissent possibles dans les chapitres de son département, notamment en ce qui concerne les effectifs.

#### Accidents du travail

Il résulte du recensement fait par le ministère du commerce que les ordonnances et les jugements rendus par les tribunaux

de première instance, en vertu de l'article 16 de la loi du 9 avril 1890 sur les accidents du travail, pendant le quatrième trimestre 1902, s'élèvent à 3.502.

Ce total comprend 462 affaires relatives à des cas de mort, 53 à des cas d'incapacité permanente totale, et 2.987 à des cas d'incapacité permanente partielle.

#### L'inscription des omis sur la liste de recrutement

Le Conseil d'Etat, dans un arrêt rendu samedi, a fixé le point suivant :

« Un jeune homme omis sur les tableaux de recensement établis en vue du tirage au sort n'est soumis, lorsqu'il ne tombe sous l'application d'aucune des exceptions prévues par l'article 15 de la loi du 15 juillet 1889, qu'aux obligations de la classe appelée immédiatement après la découverte de l'omission, quelles que soient les circonstances dans lesquelles le conseil de révision a ordonné son inscription sur la liste de recrutement. »

#### Le soldat Voisin

La Chambre criminelle de la cour de cassation vient de casser le jugement du Conseil de guerre du Mans, en ce qu'il s'était déclaré incompetent pour statuer sur les dommages-intérêts réclamés par Voisin en raison de la condamnation qu'il a subie et des sept années qu'il a passées au bagne.

On se rappelle que le soldat Voisin a été, en effet, proclamé innocent au mois d'août dernier, par le conseil de guerre du Mans, du crime pour lequel il avait été condamné le 20 décembre 1892, à la peine de mort, peine qui fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Mais le Conseil de guerre du Mans s'est déclaré incompetent sur la question de l'indemnité due à Voisin et il a renvoyé celui-ci à se pourvoir devant une autre juridiction.

Par suite de cette déclaration d'incompétence, Voisin se trouva dans une situation d'autant plus difficile, qu'il ne savait pas qui il devait actionner ni devant quel tribunal, pour obtenir la réparation pécuniaire à laquelle il a droit.

C'est alors que la ligue des droits de l'homme avait demandé au garde des sceaux de saisir, en vertu de l'article 441 du code d'instruction criminelle, la cour de cassation de sa déclaration d'incompétence contenue dans le jugement du Conseil de guerre du Mans, et qui est contraire à la loi.

Par un arrêt ultérieur, la cour de cassation désignera le conseil de guerre qui devra se prononcer sur la question de l'indemnité.

#### La conquête de l'air

On annonce qu'un instituteur italien, M. Giuseppe Tetti, à Ortana, a inventé un nouveau genre d'aéronef qu'il appelle *Aéro-Dynamo* et avec lequel il prétend défier tous les vents et ouragans et pouvoir arriver tout droit au pôle Nord.

Les instituteurs de toute la région se sont cotisés pour lui fournir les moyens de construire un modèle.

#### Condamnation à mort

Samedi, le Conseil de guerre de Tunis a condamné à mort le soldat disciplinaire Carrard, qui, le 20 janvier assassina le sergent Giansily.

#### Aventure invraisemblable

Une correspondance de New-York au *Matin* raconte en ces termes un fait divers sensationnel qui passionne en ce moment l'opinion publique aux Etats Unis :

« L'autre soir, à Westfield, en vue de la gare, une jeune femme, au balcon, attendait son mari. Le train de 6 heures 1/2 avait du retard, et, impatientée, elle regardait au loin les rails noirs. Enfin le petit train de banlieue s'approche, mais, un peu avant la gare, il s'arrête. L'arrêt se prolonge ; elle s'énervait : sentir son mari si près de soi et avoir tant à attendre ! Mais là-bas, un grand bruit la distrait. Le long de la ligne à quatre voies, le rapide de Philadelphie dévore la distance. C'est un convoi de wagons Pullmann, dont chacun pèse autant qu'un petit train. Son bruit indique son poids, et elle s'amuse de cette masse lancée : encore quelques secondes et le rapide aura dépassé le train de banlieue. »

Alors la femme pousse un cri terrible.

Un fracas affreux retentit et les deux trains ne sont plus qu'un débris : ce qui s'appellera demain la catastrophe de Westfield vient de se produire. La femme court, mais chez cette petite bourgeoise la présence de la mort, par un coup d'atavisme, vient de réveiller le sang-froid de ses ancêtres pionniers. Elle jette à sa voisine l'ordre d'appeler par téléphone les pompiers et les médecins de la région ; elle passe par son bûcher pour y prendre une hache, fait une brèche dans la clôture de son clos et descend sur la voie. Déjà les réservoirs des lampes à huile des trains enflamment les ruines des wagons. Des employés l'écartent du brasier, on ne peut pas approcher des flammes : la recherche du mari est impossible.

« Mais son désespoir sur place se transfigure en charité. Il y a des exemples de veuves qui se sont faites sœurs hospitalières. Chez elle la transfiguration est soudaine comme la catastrophe elle-même. Des blessés se sont trainés hors des débris par la brèche qu'elle a ouverte ; elle les fait porter dans sa maison. Le couvert y était mis ; elle déchire lanappe charpie. Elle étale ses matelas, vide ses armoires à linge, et quand le linge manque, déchire ses robes pour les pansements. Ses meubles de jeune mariée sont souillés de sang et de boue. Elle traverse les hurlements des blessés comme si elle était hallucinée. Il y en a qui la supplient de les achever. Ses nerfs ne faiblissent pas un moment. Elle suffit aux demandes de bandage des docteurs ; elle donne à boire aux mourants. »

« Elle surprend un rôleur qui saisit le manteau d'un moribond : « Ce manteau est à vous ? » demande-t-elle — « Oui, » répond le voleur impudemment. Elle ouvre un meuble, en tire un révolver et le braque sur lui. Il fait un geste, elle l'abat raide mort. Alors c'est un drame judiciaire qui se greffe sur un autre drame : l'héroïne de Westfield est arrêtée. »

« A l'heure où j'écris ces lignes, elle est en prison et va comparaître devant le jury. Mais y aura-t-il un jury pour condamner cette femme ? Le public en tout cas l'a absoute et les journaux la célèbrent comme la première d'entre les Américaines. C'est la lionne du jour. »

## CHRONIQUE LOCALE

### Médailles d'honneur

Par décret ministériel, des médailles d'honneur, ont été décernées aux ouvriers dont les noms suivent :

MM. Baudis, Adrien, poseur à la Cie d'Orléans, à Capdenac.

Martine, Martin, ouvrier dans la maison Bruel, à Souillac.

Galant, Edouard, ouvrier dans la maison Lescazes, à Casseneuil.

Gié, Pierre, garde frein, à la Cie d'Orléans, à Cahors.

Saurie, Jean, ouvrier dans la maison Bruel à Souillac.

### Dépôt de remonte d'Aurillac

Le comité du dépôt de remonte d'Aurillac procédera à des achats de chevaux de selle et de trait de 4 à 8 ans, dans les localités ci-après, savoir :

Figeac, mercredi 11 mars, à midi ; Cahors, jeudi 12 mars, à 8 heures du matin.

Les chevaux d'attelage devront être des animaux puissants, étoffés et légers dans leurs allures. La taille pour les chevaux d'artillerie devra être comprise entre 1 m. 54 et 1 m. 60.

Le dépôt est autorisé à acheter des chevaux entiers, hongres et juments de pur sang, à partir du 15 novembre de l'année où ils ont atteint l'âge de deux ans et demi.

## CAHORS

### Palmes académiques

M. Fauconnié, directeur des contributions directes du Lot, est nommé officier d'académie.

Nous adressons à M. Fauconnier nos sincères félicitations.

### A l'Hospice

Nous sommes heureux d'apprendre que M. le Dr Darquier est nommé médecin de l'Hospice de Cahors, en remplacement de M. Caviolle décédé.

### Ecole Normale

M. le docteur Gélis est nommé médecin à l'Ecole normale de garçons, en remplacement de M. Caviolle décédé.

### Manufacture des tabacs

MM. Nassas et Bouby, candidats reconnus admissibles à la suite du concours des 30 et 31 décembre 1902, sont nommés vérificateurs stagiaires à la direction de Cahors.

### Nécrologie

M. Valet, mécanicien à l'imprimerie du *Journal du Lot*, vient d'avoir la douleur de perdre un de ses enfants.

Au nom du personnel de l'imprimerie, nous adressons à M. Valet et à sa famille nos sympathiques condoléances.

### Théâtre de Cahors

La représentation qui dimanche a donnée la troupe d'opéra de Montauban n'a pas obtenu le succès que mérite la bonne troupe de M. Sylvan.

C'est la troisième fois que ce directeur vient dans notre ville, apporter quelque saine distraction, et pour la troisième fois, il est obligé d'en repartir avec une insignifiante recette.

L'indifférence du public cadurcien à l'égard des représentations théâtrales, persiste.

Et cependant nous avons vu rarement sur notre scène des troupes aussi homogènes, aussi bonnes que celle de Montauban.

Dans la *Juive*, dans la *Favorite*, les rôles furent tenus par d'excellents chanteurs et artistes, à la plus grande satisfaction des spectateurs. Et dimanche dans *Robert le Diable* les mêmes qualités appréciées dans les représentations précédentes ont été retrouvées.

Mme Candelon, M<sup>lle</sup> Bosson, M<sup>lle</sup> Kériva, MM. Durand, Commingue, Marly et Lallement, ont été très applaudis, malheureusement par un public très peu nombreux, trop peu nombreux pour qu'il soit permis à M. Sylvan de revenir à Cahors où par trois il a peine couvert ses frais.

Cette indifférence du public — des premières surtout — est inexplicable ; dans tous les cas elle est profondément regrettable.

### Musique du 7<sup>me</sup> régiment

PROGRAMME DES 26 FEVRIER ET 1<sup>er</sup> MARS 1903

Allegro Militaire	Beethoven.
Egmont (ouverture)	Gregh.
Ibéria (valse)	Délibes.
Lackmé (fantaisie)	Strauss.
Mascarade (polka)	

Allées Fénélon, de 3 1/2 à 4 1/2 h.

### ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 21 au 24 février 1903

#### Naissances

Chagniard, Louise-Cécile-Marie-Jeanne rue de la Préfecture.

Gernolles, Henriette-Jeanne rue Jean XXII.

#### Publications de Mariages

Lassaque, Jean, boulanger et Vignals Jeanneton, s. p.

Ducasse, Pierre-Léon, caporal au 7<sup>e</sup> de ligne et Derrien Tilza, s. p.

#### Décès

Balmes, Marie, s. p. Vve Mignot, 84 ans à l'Hospice.

Contou, Jules-François-Damien, plâtrier 52 ans, à Cabazat.

Théron, Jeanne, s. p. 86 ans célibataire à l'Hospice.

Valet, Louis-Alphonse-Marie, 17 mois rue du Lycée, 26.

## Arrondissement de Cahors

### PUY-L'ÉVÊQUE. — Conseil municipal.

— Ecole de filles. — La question de la création immédiate d'une Ecole de filles à Puy-l'Évêque a été posée dimanche au conseil municipal par un des élus républicains.

Le Maire a déclaré qu'il y aurait lieu, à son avis, d'attendre que les sœurs aient quitté Puy-l'Évêque, ce qui permettrait à la commune d'acquiescer leurs immanables.

Ont voté pour : MM. Leygues adjoint, docteur Rouma, Trispel, Bronsse, Alix et Rogues.

Ont voté contre : MM. Deltail maire,

docteur Delbreil, Puech, Salabert Hippolyte, Galeau, Miquel, Filhol et Pradalès.

Nous reviendrons, en temps voulu, sur cette question.

**PELACOY. — Foire.** — La foire du 19 février a été très belle. Voici les cours :

Bœufs gras, de 30 à 32 fr. les 50 kilos ; bœufs de labour, de 550 à 850 fr. la paire ; porcs gras, de 50 à 52 fr. les 50 kilos, poids vif ; porcelets, de 25 à 40 fr. selon grosseur ; moutons gras, 70 c. le kilo ; agneaux, 80 c. le kilo.

Poulets, 70 c. le demi-kilo ; dindes, de 55 à 60 c. le demi kilo.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — Chute mortelle.** — Vendredi, dans l'après-midi, M. Pierre Lagrange, âgé de 60 ans, couvreur, était occupé à la réparation des grands magasins du Gagne-Petit à recevoir la benne chargée d'ardoises, quand le câble se rompit. Le malheureux Lagrange, dans un mouvement brusque, fit rompre les liteaux sous ses pieds, perdit l'équilibre et plongea dans le vide la tête la première. Dans cette chute d'une hauteur de douze mètres, il eut la région thoracique enfoncée et reçut de profondes blessures à la gorge et à la tête.

Transporté dans un triste état à son domicile, Lagrange ne tarda pas à expirer, malgré tous les soins qui lui furent prodigués.

**Nomination.** — M. Thomas, brigadier de police à Figeac, est nommé garde forestier à Affreville (Algérie).

**Tribunal correctionnel.** — Audience du 21 février :

Trois affaires sont appelées : Urbain Cayrol, 26 ans, de Molières, poursuivi pour coups et blessures, est condamné à 100 fr. d'amende (loi Bérenger).

Julie Ussel, veuve Moise, 65 ans, de Comiac, 16 fr. d'amende (loi Bérenger), pour outrages par paroles et menaces envers un fonctionnaire public dans l'exercice de ses fonctions.

Firmin Escassut, 17 ans, garçon boucher, né à Aynac, pour vol d'effets d'habillement. Le tribunal le condamne à 20 jours de prison (loi Bérenger), et ordonne que les effets seront remis à leur propriétaire.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON. — Cambriolage.** — Dans la nuit du 18 au 19 février courant des malfaiteurs se sont introduits dans un chalet situé sur la voie ferrée et appartenant à M. Fournier, négociant à Gourdon, et ont dérobé un baril de 15 litres de vin et divers outils estimés à la somme de 50 francs.

Pour s'introduire dans le chalet, les voleurs ont fracturé les deux portes d'entrée au moyen d'un poinçon ou d'une pince.

Les auteurs de ce vol audacieux sont inconnus.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de notre ville.

**Arrestation.** — Ces jours-ci, la gendarmerie de Frayssinet a arrêté la nommée Mathilde C..., âgée de 25 ans, originaire de Loubressac, arrondissement de Figeac (Lot), sous l'inculpation de vagabondage. Conduite à Gourdon, cette fille a été écrouée à la prison de notre ville.

**SALVIAC. — Palmes Académiques.** — M. Costes, maire de Salviac, est nommé officier d'académie. Nous adressons à M. Costes nos sincères félicitations.

**CARAYAC. — Conseil municipal.** — Session de Février. Le Conseil s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. le maire.

Le Conseil vote une somme de cent francs pour la construction du pont de Toirac.

Il vote aussi cinquante francs pour réparations à la maison d'école et sollicite une subvention pour parfaire le montant de la dépense.

Un crédit de dix francs pour les réservistes et territoriaux est voté.

Le Conseil demande de nouveau la création d'un poste de facteur auxiliaire au bureau de poste de Saint-Pierre-Toirac pour que la distribution des correspondances ait lieu plus tôt à Carayac.

**POUDENS. — Conférence.** — Dimanche prochain, 1<sup>er</sup> mars, à 2 heures et demie de l'après-midi, M. Brunet, professeur au lycée Gambetta fera, dans une salle de l'école de Poudens une conférence. Sujet :

*La Mutualité scolaire et les avantages qu'elle offre à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse.*

Les pères de famille sont spécialement priés d'assister à cette conférence.

La conférence sera suivie d'une lecture dialoguée.

**DÉGAGNAC. — Conférence agricole.** — M. Quercy, professeur d'agriculture, fera, le dimanche 1<sup>er</sup> mars à 4 heures de l'après-midi, dans la salle de la mairie de Dégagnac, une conférence agricole publique.

*Sujet de la conférence :*  
Associations agricoles et communalisation de la chasse.

**SOULLAC. — Vol d'arbres.** — Un vol de jeunes arbres fruitiers a été commis au préjudice de M. Marcel Bessière, horticulteur.

M. Bessière ayant cru reconnaître ses arbres dans un champ, prit des témoins, afin de faire constater le fait.

Une enquête est ouverte.

**MARTEL. — Marché aux truffes.** — Vraiment on ne se croirait pas à la fin de la saison, tant les truffes sont belles et de bonne qualité.

Au marché de samedi, 6 à 8 quintaux ont

été apportés; elles se sont vendues dans les prix de 14 à 17 fr. le kilo.

**Théâtre Roy.** — Depuis quelques jours un théâtre guignol s'est installé dans notre localité et fait la plus grande joie des enfants à toutes les représentations.

Distraction très intéressante à laquelle assiste tous les soirs un nombreux public.

**GRAMAT. — Foire du jeudi-gras.** — Voici les cours pratiqués :

Bœufs gras de 30 à 36 fr. le quintal; bœufs d'attelage, de 400 à 750 fr. la paire; veaux de lait, de 80 à 85 c. le kilo; moutons, de 30 à 40 fr. la pièce; porcs gras, de 48 à 55 fr. le quintal; porcelets, de 15 à 25 fr. la pièce. Volaille, de 70 à 75 c. le demi-kilo. Œufs, 85 c. la douzaine.

Blé de froment, 14 fr. 50 à 15 fr. les 50 litres; avoine, de 6 fr. à 6 fr. 25 les 80 litres; pommes de terre, de 3 fr. 60 à 4 fr. les 80 litres.

De nombreuses transactions se sont opérées sur les bœufs d'attelage, sur lesquels il y avait une hausse sensible.

**SAINT-PROJET. — Nos foires.** — Nos foires devenant de plus en plus importantes, il a été décidé que des primes seraient accordées pour toute race de bétail exposé au champ de foire.

Nous espérons que notre appel sera entendu et que la foire du 26 février sera aussi bien pourvue en bestiaux que ses devancières.

**Monsieur BOURGET**  
**MÉCANICIEN-DENTISTE**

Préviens le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même  
9, rue du Lycée.

**Etude de M<sup>e</sup> A. TASSART**  
Avoué à Cahors  
10, rue du Portail-Alban  
Successeur de M<sup>e</sup> MAZIÈRES

**EXTRAIT**  
D'UNE  
**Demande en séparation de biens**  
ASSISTANCE JUDICIAIRE  
(Décision du 16 janvier 1902)

Par exploits enregistrés du ministère de M<sup>e</sup> FRAYSSE, huissier à Luzech, en date du vingt février mil neuf cent trois et de M<sup>e</sup> MOURGUÉS, huissier à Cahors en date du vingt-un du même mois, la dame Maria COULON, sans profession, épouse du sieur Jean-Baptiste Elie PEZET, négociant, avec lequel elle est domiciliée à Trébays, commune de Villesèque, a formé contre son mari et contre M<sup>e</sup> LACOSSE,

ancien avoué à Cahors, syndic de la faille du dit Pezet, sa demande en séparation de biens et M<sup>e</sup> TASSART avoué à Cahors, y demeurant, a été constitué pour la dite dame.

Pour extrait certifié sincère par moi avoué soussigné.

Cahors, le vingt-trois février mil neuf cent trois.

Signé : A. TASSART.

**Vient de paraître :**  
**LA SÉPARATION**  
**DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT**  
Par A. ANDRÉ  
Directeur de l'Avenir de l'Orne et de la Mayenne  
Prix : 1 fr. 25  
S'adresser à M. ANDRÉ, à Alençon (Orne)

**A LOUER**  
**BOULANGERIE**  
**AVEC MATÉRIEL**  
12, RUE BRIVE — CAHORS  
S'adresser à M. PALAME, coiffeur, même adresse.

**AVIS**  
**Monsieur FARGE**  
FABRICANT DE MALLES  
Avenue de la Gare  
Prendrait des ouvrières garnisseuses ou des apprenties.

Ancien cabinet dentaire  
**HUGGINS & BAKER**  
75, BOULEVARD GAMBETTA  
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ  
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

**Bibliographie**  
**LE BON JOURNAL**  
Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7<sup>e</sup> — Sommaire du 26 février 1903.

V<sup>o</sup> Nacla : Chronique. — L'amour vainqueur. — André Theuriot : La petite dernière (suite). — Mathilde Alamé : Le Maître du Moulin-Blanc. — (suite). — Hneryk Sienkiwicz : Bartek le Vainqueur (suite). — Charles Mérouvel : Le fils de Rose (suite). — Le comte Léon Tolstoï : Anna Karenina (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

**L'HONNEUR DU NOM**

PAR  
CHARLES BUET

PREMIÈRE PARTIE

**Les Châtelains de Mainrouge**

Comment eut lieu la procession des saintes épines et de ce qu'il advint ensuite.

Là-bas, au détour du chemin, Chottard de la Galue, miroir de la chevalerie, et l'estimable Galtier, notaire, cheminaient à pas lents, un peu émus par la notable lampée de vin blanc qu'ils avaient bue, en guise d'apéritif, au fond du « sartot » du pétulant notaire.

Depuis un moment déjà l'« Angelus » de midi avait tinté, et ces honnêtes bourgeois, en retard, craignaient les gronderies de leurs ménagères.

Les jeunes étourdis qui se battaient de si bon cœur tantôt, étaient penauds et faisaient piteuse mine.

Ils reprirent leurs allures turbulentes, à la

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

vue du major Long qui venait sans se presser, et des papas qui, vraiment n'avaient point, apparence rébarbative.

Le petit la Galue, d'un ton sec et de sa voix aigrelette, répliqua à l'abbé d'Hauteluze :

— Monsieur, vous êtes un tard-venu dans ce pays, et vous ne savez pas de qui vous prenez la défense !

— Je l'ignore, en effet, répartit l'abbé ; mais ce que je sais, mon jeune ami, c'est que vous et vos compagnons ne vous êtes pas comportés en hommes bien élevés ! Quoi ! vous êtes dix et vous attaquez un adversaire qui n'a même pas une cravache pour vous fouailler ! Vous êtes des enfants, et vous jugez avec l'implacable sévérité du Pharisien !

— Je suis le chevalier de Blanchelaine, dit Emmanuel apaisé, et qui réparait le désordre de ses vêtements. Ce n'est pas à ces enfants que je demanderai raison de leurs insultes, mais à leurs familles qui sont responsables d'une telle infamie !

— Taisez-vous ! s'écria M. d'Hauteluze avec autorité, Messieurs, vous m'avez donné un triste spectacle ! A votre âge on a des sentiments généreux et le cœur n'écoute pas les conseils de la haine. J'exige que vous demandiez pardon à M. de Blanchelaine de l'affront que vous lui avez fait.

— Plutôt la mort ! déclama Emile Galtier.

L'abbé le saisit au collet :

— Je vais vous conduire à votre père, mon garçon, lui dit-il rudement, et ce n'est pas la mort que vous subirez, mais la correction qui convient aux enfants hargneux et mé-

chants.

La Galue, orgueilleux et fanfaron, voulut discuter.

— Les fautes des pères sont expiées par les descendants jusqu'à la quatrième génération, dit-il ; c'est l'Écriture Sainte qui l'affirme ; il est donc avéré que le fils du « renieur » a mérité...

L'abbé l'interrompit net :

— On vous a dit, tout à l'heure, que vous êtes un pédant, et je vous le répète vous êtes un pédant. Je suis l'abbé d'Hauteluze, monsieur ! Comme prêtre et comme gentilhomme, je suis un juge compétent en tout ce qui touche l'honneur... Allez donc, vous et vos compagnons ! Nous refusons vos excuses, nous ne voulons pas de vos explications... M. de Blanchelaine veut bien me faire l'honneur d'agréer ma compagnie jusqu'au seuil de sa demeure... Chapeau bas, et pas un mot de tout ceci ! — sinon ce n'est plus à un être sans défense, patient et magnanime, que vous auriez affaire, mais à moi, qui entends forcer au respect les myrmidons de votre sorte !

Il avait un tel accent en proférant d'une voix dédaigneuse ces paroles qui furent entendues du major Long et de plusieurs curieux attirés par le bruit, que nul parmi les jeunes gens n'osa rompre le silence ; tous obéirent, et s'inclinèrent devant l'abbé et Blanchelaine qui s'éloignèrent à pas lents.

— Oh ! vous m'avez noblement vengé ! s'écria Emmanuel d'un ton d'une gratitude

infinie, et en cherchant à s'emparer de la main de Raymond, qui la retira, et répondit avec une soudaine froideur :

— Je n'ai fait que mon devoir, monsieur et vous ne me devez aucun remerciement.

Emmanuel eut les larmes aux yeux :

— Croyez-vous donc à tout ce qu'ils disaient ! s'écria-t-il...

— Monsieur, vous voici à votre porte, recevez mes compliments, répartit l'abbé qui salua son compagnon et partit aussitôt.

Emmanuel confus, dépité, se hâta de rentrer ; se demandant quel mobile dictait à l'abbé d'Hauteluze une si étrange réserve et de telles façons.

La ville entière ne tarda pas à connaître cette algarade dans tous les détails, et les uns blâmèrent la Galue, Galtier et leurs amis, de l'avoir provoquée, les autres qu'aimaient la haine, applaudirent au double affront infligé à la famille des Blanchelaine, d'autant moins aimée qu'elle était la plus riche et la mieux apparentée du pays.

Quant à l'abbé, il rentra fort tranquille à Mainrouge et ne parla ni à sa mère, ni au docteur Monaton qu'il trouva auprès d'elle, de la scène singulière dont il avait été le témoin non pacifique.

Nous épargnerons à nos lecteurs les propos et commentaires que fit naître cette vilaine querelle.

(A suivre).

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du Carnaval 1903

Extension de la durée de validité des billets d'aller et retour

A l'occasion des Fêtes du Carnaval 1903, les billets d'aller et retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. N° 2 et G. V. N° 102, du samedi 21 février au mardi gras 24 février inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du mercredi des Cendres 25 février.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 25 février.

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré des billets de voyage circulaire de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Sévérac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.

1<sup>re</sup> classe : 118 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 83 fr.  
Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne Toulouse, Montauban, Brive

ou Toulouse, Capdenac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.  
1<sup>re</sup> classe : 130 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 93 fr.  
Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Sévérac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau ou Saucelières ou Combaredonde ou le Vigan, Nîmes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris.

1<sup>re</sup> classe : 136 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 96 fr.  
Figeac, Neussargues, Garabit, Mende ou Capdenac, Rodez, ou Banassac-la-Canourgue) interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1<sup>re</sup> classe : 64 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 47 fr.  
Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances

En vue de faciliter pendant les vacances de Pâques et les grandes vacances, les déplacements des familles dans les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie des Chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets aller et retour de famille comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples, pour chaque personne en sus de deux.

Ces billets seraient délivrés au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi, distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ ou inversement, savoir :

1<sup>o</sup>. — Pour les vacances de Pâques, du samedi, veille des Rameaux (4 avril), au lundi de Pâques (13 avril) inclus.

2<sup>o</sup>. — Pour les grandes vacances, du 15 juillet inclus, au 1<sup>er</sup> octobre inclus.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1<sup>o</sup> à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.  
2<sup>o</sup> en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

1<sup>o</sup> DE PARIS à TOURS.  
2<sup>o</sup> DE TOURS à NANTES.  
3<sup>o</sup> DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.  
4<sup>o</sup> D'ORLÉANS à LIMOGES.  
5<sup>o</sup> DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.  
6<sup>o</sup> DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.  
DE TOURS à ANGOULÊME.  
D'ANGOULÊME à BORDEAUX.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arreau-Cadéac (Vielle-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Bayuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Portus (le), Combo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Lalouque (Préchaac-les-Bains), Lamou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la-Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Loz-Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marnac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginosses, Garcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Audinac, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salles-de-Béarn, Salles-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Confiant (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jour pris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste) Arreau-Cadéac (Vielle-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Ba-

nyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Portus, (le), Combo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains); Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Lalouque (Préchaac-les-Bains), Lamou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la-Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Loz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marnac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginosses, Garcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens

(Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Audinac Aulus) Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salles-de-Béarn, Salles-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Confiant (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Service d'Hiver

De Paris à Toulouse

	17		5 (1)		23 (3)		35		1125	
	EXPRESS.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	EXPRESS.	1 <sup>re</sup> class.	EXPRESS.	1 <sup>re</sup> class.	DIRECT.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	OMNIBUS	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> class.
PARIS (Aust.)	départ..	3 10 s.	10 10 m.	8 58 s.	11 14 s.	—	—	—	—	—
	arrivée.	1 50	4 38	3 16 s.	9 2	—	—	—	—	—
LIMOGES	départ..	3 34	4 46	3 24 s.	9 29	—	—	—	—	—
	arrivée.	6 36 s.	6 34 s.	4 57	12 32 s.	—	—	—	—	—
BRIVE	départ..	6 45 s.	7 1	5 5	1 38	—	—	—	7 18 s.	—
	arrivée.	7 20	—	—	1 38	—	—	—	7 56	—
Gignac-Cressensac	départ..	7 40	7 39	5 41	1 59	—	—	—	8 17	—
	arrivée.	7 45	7 40	5 44	2 3	—	—	—	8 30	—
SOULLAC	départ..	7 52	—	—	2 10	—	—	—	8 37	—
	arrivée.	7 53	—	—	2 11	—	—	—	8 39	—
CAZOULÈS	départ..	8 9	—	—	2 26	—	—	—	8 54	—
	arrivée.	8 19	—	—	2 37	—	—	—	9 5	—
Lamothe-Fénelon	départ..	8 31	8 8	6 9	2 50	—	—	—	9 17	—
	arrivée.	8 40	—	—	3 3	—	—	—	9 27	—
NOZAC	départ..	8 51	—	—	3 12	—	—	—	9 39	—
	arrivée.	9 2	—	—	3 24	—	—	—	9 51	—
GOURDON	départ..	9 13	—	—	3 35	—	—	—	10 2	—
	arrivée.	9 22	—	—	3 45	—	—	—	10 12 s.	—
Saint-Clair	départ..	9 32	8 47	6 45	3 56	—	—	—	10 23 s.	—
	arrivée.	9 41	8 53	6 53	4 5	—	—	—	10 32 s.	—
Dégagnac	départ..	9 51	—	—	4 16	—	—	—	7 42 s.	—
	arrivée.	10 5	—	—	4 32	—	—	—	7 59	—
CAHORS	départ..	10 12	—	—	4 40	—	—	—	8 8	—
	arrivée.	10 45	9 35	7 31	5 15	—	—	—	8 45	—
Sept-Ponts	départ..	11 19	10 1	7 56	5 55	—	—	—	9 27	—
	arrivée.	12 13 s.	10 49 s.	8 45	7 51	—	—	—	—	—

De Toulouse à Paris

	42 (4)		16 (2)		1140-1128 1132 (*)		4		1126		1136		40	
	EXPRESS	1 <sup>re</sup> class.	EXPRESS	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	EXPRESS	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	EXPRESS	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	EXPRESS	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	EXPRESS	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	EXPRESS	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.
TOULOUSE d.	1 3 s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 40 s.	—	—	—	9 16 m.	5 45 m.	—	—	—	—
MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	—	—	—	10 53	7 25	—	—	—	—
Caussade	—	4 1	5 20	8 11	9 53	—	—	—	11 33	8 6	—	—	—	—
Lalbenque	—	—	6 9	8 52	—	—	—	—	12 13 s.	8 48	—	—	—	—
Cieurac	—	—	6 19	9 1	—	—	—	—	12 22	8 57	—	—	—	—
Sept-Ponts	—	—	6 33	9 13	—	—	—	—	12 34	9 9	—	—	—	—
CAHORS (arr.)	2 45	4 38	6 42	9 21	10 30	—	—	—	12 42	9 17	—	—	—	—
	départ.	2 49	4 48	6 52	10 36	—	—	—	5 57 m.	9 36	—	—	—	—
Espère	—	—	7 5	—	—	—	—	—	6 11	9 48	—	—	—	—
St-Denis-Catus	—	—	7 19	—	—	—	—	—	6 25	10 1	—	—	—	—
Thédirac-Peyril	—	—	7 33	—	—	—	—	—	6 41	10 14	—	—	—	—
Dégagnac	—	—	7 42	—	—	—	—	—	6 50	10 23	—	—	—	—
Saint-Clair	—	—	7 52	—	—	—	—	—	6 59	10 32	—	—	—	—
GOURDON	—	5 30	8 7	—	11 19	—	—	—	7 17	10 45	—	—	—	—
Nozac	—	—	8 16	—	—	—	—	—	7 26	10 53	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon	—	—	8 25	—	—	—	—	—	7 36	11 2	—	—	—	—
CAZOULÈS	a. d.	—	8 37	—	—	—	—	—	7 48	11 14	—	—	—	—
	d.	—	8 38	—	—	—	—	—	7 49	11 15	—	—	—	—
SOULLAC	a. d.	3 47	5 51	8 46	—	—	—	—	11 43	7 57	—	—	—	—
	d.	3 48	5 55	8 51	—	—	—	—	11 44	8 7	—	—	—	—
Gignac-Cressensac	—	—	9 21	—	—	—	—	—	8 37	—	—	—	—	—
BRIVE	a. d.	4 24	6 31	9 56	—	—	—	—	12 22 m.	9 11	—	—	—	—
	d.	4 28	7 3	—	—	—	—	—	12 29	—	—	—	—	—
PARIS (A.) arr.	12 5 m.	4 21 m.	—	—	—	—	—	—	9 14	—	—	—	—	—

1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe, pour 200 kilomètres minimum; 3<sup>e</sup> classe, pour 300 kilomètres.  
2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe, pour 300 kilomètres minimum; 3<sup>e</sup> classe, pour 400 kilomètres.  
(\*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

	Omnibus.	Mixte (3 <sup>e</sup> cl.)	Poste.	Omnibus
CAHORS — D.	6 5	7 20 s.	12 49 s.	7 14 s.
Mercuès	6 49 s.	7 32 s.	1 3	7 14 s.
Arrêt Douille	6 23	8 10	1 14	7 26
Parzac	6 56	8 20	1 20	7 32
Castelfranc	6 49	8 46	1 32	7 46
Arrêt Prayssac	6 52	—	1 35	7 49
Puy-l'Évêque	7 1	9 14	1 43	8 1
Duravel	7 8	9 25	1 50	8 8
Souillac-Toulzac	7 16	9 27	1 58	8 16
Fumel	7 25	10 2	2 7	8 27